



SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

haut-doubs ~ haute-loue

Tel : 03.81.57.14.49 - Fax : 03.81.57.19.81

Commission Locale de l'Eau
MNEP – 36, rue Saint - Laurent
25290 ORNANS

E-Mail : benedict.e.cordier@smesd.com

Compte - Rendu

Commission Locale de l'Eau du 5 Décembre 2006

Emetteur :	Bénédicte CORDIER – chargée de mission au sein de la Commission Locale de l'Eau
Lieu :	Salle des Fêtes de Villers le Lac
Ordre du jour :	Commission Locale de l'Eau
PARTICIPANTS	
Collèges des Collectivités territoriales et des établissements publics locaux	
BOUDAY Christian	Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Haut – Doubs / Haute - Loue
CATTANEO Célestin	Vice Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) – Maire de Vuillafans
DURAND Eric	Vice Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) – Conseil Régional de Franche Comté
CHAMBART Jean - Pierre	Maire
CHALUMEAU Pierre	Adjoint au Maire
BOURGEOIS Jean	Maire de Villers - le - lac
BOUVERET François	Maire d'Ivory
MAIRE Pierre	Maire
SIRE Suzanne	Communauté de communes du Larmont (CCL)
DUSSOUILLEZ Claude	Communauté de Commune du plateau de Frasne et vallée du Drugeon
BOUVEROT Marcel	Président – Syndicat Mixte de la Loue
VIENNET Eugène	Président du Syndicat des Eaux de la Loue
Collèges des Usagers, Propriétaires riverains, organisation professionnelles et association	
CHARBERET Guy	Fédération de pêche du Doubs
DEVAUX François	Commission de Protection des Eaux
LINDERME André	Franche-Comté Nature Environnement
MARION Gérard	Chambre du Commerce et de l'industrie du Doubs
GILLET Noémie	Gaz et Eau
Collèges des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	
BIANCHI Francis	Sous – Préfet de Pontarlier représentant le Préfet de Région
METTETAL Jean - Pierre	Direction Régionale de l'Environnement de Franche -Comté
RENOULT Roland	Directeur de la Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt
KARSENTY Gérard	Direction Régionale de Jeunesse et Sport
DECHAMBREY Dominique	Office Nationale des Forêts
CLAPE Philippe	Agence de l'Eau
SCHAPPLER Claude	EDF Centre de Production Est
PROCHAZKA Mickael	Délégué Régional du CSP

EXCUSES

ROUYER Christian	Préfet du Jura
LACROIX Jean-Pierre	Préfet de région Rhône Alpes
DAHOUY Yves-Michel	Conseiller Général du Doubs
BREUIL Jacques	Conseiller Général du Doubs
SERMIER Jean-Marie	Conseiller Général du Jura
GILLET Antoinette	Vice – Présidente du Syndicat Mixte Saône Doubs
COUTAL Christian	Président – Communauté de communes de Montbenoît (CCM)
GRAMMONT Jean	Maire de Rurey
VERMEILLET Sylvie	Maire CERNANS
FLEURENTIN Eric	DRIRE de Franche – Comté
Monsieur le Président	Fédération Régionale des OTSI
LAURENT Jacques	UNICEM Bourgogne Franche - Comté

Etaient aussi présents

FORET Marc	Directeur du Syndicat Mixte Saône Doubs
PORTERET Vincent	Agence de l'Eau
GUIBERT Nicolas	Fédération de pêche du Doubs
THEVENET Cyril	Conseil Général du Doubs
DELACOTTE Mathilde	Chargée de mission - Syndicat Mixte de la Loue
CRETIN Emmanuel	Syndicat Mixte de la Loue
CUCHE Cécile	Communauté de Communes du Larmont
CORDIER Bénédicte	Chargée de mission – SAGE Haut-Doubs / Haute Loue

Monsieur le Maire de Villers le Lac accueille l'assemblée pour cette réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Haut - Doubs / Haute - Loue.

Monsieur Christian BOUDAY ouvre la séance, remercie l'assemblée pour cette rencontre et présente l'ordre du jour.

Tout d'abord, un rappel est effectué concernant le territoire du SAGE et le rôle de la CLE

Ensuite, une proposition de modification du règlement intérieur est présentée à l'assemblée.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Modification de l'article 5 du Règlement intérieur de la CLE portant sur les modalités de délibération de celle-ci

Le décret n°2005-1329 du 28 Octobre 2005 modifie le décret n°1042 du 24 Septembre 1992 portant sur l'article 5 du règlement intérieur. Les délibérations seront désormais prises à la majorité des voix des membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

La commission ne peut toutefois, délibérer sur son règlement ainsi que sur toutes modifications concernant le SAGE que si les deux tiers des membres sont présents. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation la commission peut délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Proposition de renforcement du nombre de représentants au bureau de la CLE et évolution du nombre de Vice-président

Le quorum n'étant pas atteint cette proposition n'a pu être présentée au vote et sera présentée lors d'une prochaine réunion en Janvier.

Monsieur BOUDAY propose de renforcer la représentativité des collectivités territoriales des deux départements (Doubs et Jura). Parallèlement, le nombre de représentants pour le collège des usagers et des services de l'Etat et lui aussi renforcé.

Nouveaux membres du bureau proposés

Monsieur	Jean-Marie	BINETRUY	Président de la Communauté de communes du Val de Morteau
Monsieur	François	BOUVERET	Maire IVORY
Monsieur	Gilles	SENE	Fédération Régionale de France Nature Environnement - Franche Comté
?	?	?	Autre représentant du collège des usagers
Monsieur	Roland	RENOULT	MISE -Directeur Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Monsieur	Mickaël	PROCHAZKA	Conseil Supérieur de la Pêche

Membres actuels du bureau

1	Monsieur	Christian	ROUYER	Préfet du Jura
2	Monsieur	Francis	BIANCHI	Sous Préfet de Pontarlier
3	Monsieur	Christian	BOUDAY	Conseiller général – Président de la CLE
4	Monsieur	Célestin	CATTANEO	Maire de Vuillafans – Vice Président de la CLE
5	Monsieur	Eric	DURAND	Conseiller Régional – Vice Président de la CLE
6	Monsieur	Christian	COOTAL	Président de la Communauté de communes de Montbenoît
7	Monsieur	Patrick	GENRE	Président de la Communauté de communes du Larmont
8	Monsieur	Michel	MOREL	Président de la Communauté de communes Mont d'Or 2 Lacs
9	Monsieur	Marcel	BOUVEROT	Président du Syndicat Mixte de la Loue
10	Monsieur	Jean	GRAMMONT	Maire de Rurey
11	Monsieur	Frédéric	BONNEFOI	Maire de Villers sous Montrond
12	Madame	Claude	de MONTRICHARD	Association des riverains
13	Monsieur	Georges	LAURAINÉ	Président de la Fédération de Pêche du Doubs
14	Monsieur	François	DEVAUX	Commission de Protection des Eaux
15	Monsieur	Gérard	KARSENTY	DDJS du Doubs
16	Monsieur	André	BACHOC	Directeur de la DIREN de Franche-Comté
17	Monsieur	Philippe	CLAPE	Directeur de l'Agence de Besançon - AERMC

Proposition de modification du règlement intérieur

Proposition de modification de l'article 3 du règlement intérieur

Le quorum n'étant pas atteint cette proposition n'a pu être présentée au vote et sera présentée lors d'une prochaine réunion en Janvier.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des Collectivités territoriales et des Etablissements Publics Locaux.

Ils élisent en outre deux ou plusieurs Vice-présidents.

Le Président et les Vice-présidents étant déjà élus et présidant le bureau, la Commission Locale de l'Eau élit 14 membres du bureau parmi le collège des collectivités et des usagers:

- Huit par et parmi les représentants des Collectivités territoriales et des Etablissements Publics Locaux et intercommunaux
- Six par et parmi les représentants des usagers, des Propriétaires riverains, des Organisations professionnelles et des Associations concernées.

En outre, les Préfets de la Région de Franche-Comté et du Doubs, du Jura ainsi que le directeur de l'Agence de l'Eau, La MISE, le Conseil Supérieur de la Pêche et le Directeur de la DIREN ou leurs représentants font partie du bureau.

Les vingt cinq membres ci-dessus constituent donc le bureau de la Commission Locale de l'Eau

Proposition de modification de l'article 14 du règlement intérieur

Le quorum n'étant pas atteint cette proposition n'a pu être présentée au vote et sera présentée lors d'une prochaine réunion en Janvier.

Il est présenté à l'assemblée la modification de l'article 14 du règlement intérieur afin de permettre au bureau de donner des avis techniques sur des projets liés au SAGE sur lesquels il est sollicité.

Cette disposition viendrait annuler la disposition prise le 5 Juillet 2002 créant un bureau des affaires courantes.

Le président, assisté du bureau, assure le fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau et veille notamment à la mise en place du SAGE. Le bureau est chargé notamment d'étudier les travaux nécessaires à une meilleure connaissance de la gestion de l'eau dans le périmètre du SAGE, et de préparer les délibérations de la Commission Locale de l'Eau.

Le bureau est compétent pour donner des avis techniques sur des projets liés au SAGE sur lesquels il est sollicité.

OUTILS D'APPLICATION DU SAGE

Mise en place d'un groupe de travail « Etat de santé du Lac saint-Point »

Monsieur le Président présente la démarche initiée par le bureau de la Commission Locale de l'Eau qui souhaite que les acteurs locaux, futurs porteurs des programmes d'actions à mettre en œuvre s'approprient les problématiques du fonctionnement du lac Saint-Point afin d'agir pour enrayer les dysfonctionnements

Les membres du bureau ont demandé que les différents acteurs chargés d'études concernant le lac Saint – Point se réunissent au sein d'un groupe de travail technique afin d'aboutir à un diagnostic partagé par tous.

C'est pourquoi une réunion technique a été organisée le 11 Décembre 2006. Ce diagnostic partagé sera ensuite présenté au bureau de la CLE.

Monsieur DURAND demande à ce qu'un compte-rendu de la réunion soit présenté en bureau.

Monsieur BIANCHI est satisfait que la demande du bureau ait été satisfaite.

Création d'un Syndicat Mixte « Milieux aquatiques »

Le Président de la Commission Locale de l'Eau a organisé des rencontres courant Juin 2006 avec l'ensemble des Communautés de Communes du Haut-Doubs dans le cadre de la possible création d'une structure : Le Syndicat Mixte « milieux aquatiques ».

Lors de ces rencontres, Monsieur Bouday a exprimé la nécessité de l'émergence d'un maître d'ouvrage compétent sur le secteur du Haut-Doubs pour la mise en place effective des objectifs du SAGE Haut-Doubs / Haute-Loue. La gestion du lac Saint-Point et la problématique zones humides étant les actions essentielles de ce Syndicat.

Une réunion de synthèse a été organisée le 6 Juillet conjointement avec Monsieur le Sous - Préfet de Pontarlier. Lors de cette réunion, l'ensemble des acteurs se sont exprimés sur le principe de la création de ce Syndicat.

La Communauté de Communes des Hauts du Doubs a pour l'instant montré ses difficultés pour s'engager dans la démarche. La Communauté de Communes Altitude 800 ne souhaite pas déléguer sa compétence « milieux aquatiques et zones humides ». L'ensemble des autres Communautés de Communes poursuivent le travail engagé afin de disposer de toutes les informations concernant les compétences de ce syndicat.

Suite à cette discussion un Comité technique s'est réuni afin de définir les compétences et missions de ce futur Syndicat Mixte. Le cadre d'action du futur Syndicat doit être déterminé ainsi qu'une clé de répartition et un budget pour approbation.

Le champ d'action retenu à l'heure actuelle par les Collectivités concernées serait le suivant :

A – Protection, valorisation et réhabilitation des zones humides

Etudes et travaux sur des zones humides dont la surface est supérieure à 1 hectare

Evaluation des effets des actions de restauration et de gestion mises en œuvre

B – Réhabilitation et protection durable des cours d'eau

Etudes et travaux de restauration du Doubs, des cours d'eau dégradés et de leurs chevelus hydrographiques

Evaluation des effets des actions de restauration et de gestion mise en œuvre

C – Gestion du bassin hydrologique du Doubs

Travaux et amélioration des conditions de gestion du lac Saint-Point

D – Développer les programmes européens de protection des milieux aquatiques

E – Acquisitions foncières liées aux compétences du Syndicat Mixte

Sont exclues de ce champ de compétence les problématiques eau potable, assainissement et activités touristiques

Monsieur BOUDAY précise qu'une lettre a été envoyée aux services de l'Etat afin de savoir si le futur Syndicat Mixte serait habilité à reprendre les travaux d'amélioration des conditions de gestion du lac Saint – Point.

Monsieur BIANCHI répond que la demande est en cours d'instruction.

Contrat de rivière LOUE – Syndicat Mixte de la Loue

Mathilde DELACOTE présente ensuite un état d'avancement du Contrat de rivière Loue sur le secteur du SAGE (cf présentation ci-jointe)

Monsieur BOUVEROT précise que la Maison Nationale de l'Eau et de la Pêche a été associée à un programme d'animation avec les scolaires. Il montre sa satisfaction pour le travail effectué.

Projet de Contrat de nappe – Communauté de communes du Larmont

Suzanne SIRE présente le projet de contrat de nappe de l'Arlier (cf présentation ci-jointe)

Elle remercie Monsieur BIANCHI pour son implication dans le dossier.

Monsieur METTETAL précise que la désignation « Contrat de nappe » n'existe pas pour le Ministère de l'Environnement. Il existe cependant les bases pour qu'un tel contrat se développe sur la plaine de l'Arlier.

Projet de Charte sur l'Eau – Conseil Général du Doubs

Cyril THEVENET présente le projet de Charte sur l'eau (cf présentation ci-jointe)
Il précise que l'objectif visé est la préservation de la ressource en eau qui est fragilisée.

Monsieur MARION aborde ensuite le projet de l'usine d'embouteillage sur le secteur du Mont d'Or. Il existe dans le projet de charte sur l'eau un volet recherche en eau à proximité de la source pouvant être utilisée pour l'usine d'embouteillage. Il montre son inquiétude.

Monsieur THEVENET précise qu'il s'agit dans un premier temps d'effectuer une étude de recherche géophysique pour connaître les potentialités de la ressource sur le secteur. La zone étudiée est éloignée de ces sources. Si les deux projets peuvent coexister une prospection par forage est possible.

Monsieur METTETAL précise que pour le moment il n'y a jamais eut d'avis d'autorisation d'exploiter cette ressource. Les réseaux ferrés de France n'ayant pas donné leur autorisation. Cependant, il ajoute que si des forages étaient exécutés, ils seraient effectués en dehors de la zone concernée par le projet d'embouteillage.

Vincent PORTERET revient sur la préconisation du SAGE concernant le Lac Saint Point : « Maintien du prélèvement d'eau destinée à la consommation à son niveau actuel. Aucune augmentation des prélèvements ne sera autorisée si le pétitionnaire peut disposer d'une autre ressource ». Cette étude permet donc de déterminer la possibilité d'une autre ressource sur le secteur Mont d'Or lac Saint-Point. L'agence de l'eau ne financera pas l'extension de l'usine d'eau potable s'il n'existe pas la preuve qu'il n'y a pas d'autres alternatives. L'intérêt général doit primer.

Monsieur MARION ne souhaite pas que l'on oppose intérêt public et privé. L'étude de géophysique intègre un volet forage. Il souhaite que Monsieur DROZ-BARTHOLET soit intégré dans le projet.

Monsieur RENOULT félicite la démarche du Conseil Général afin d'améliorer la connaissance sur la ressource en eau.

Monsieur BIANCHI précise que la Commission Locale de l'Eau est un mini parlement de l'eau qui valide les décisions locales. La CLE devra donc valider cette charte.

Monsieur RENOULT demande si la charte intégrera le Contrat de nappe

Monsieur THEVENET précise que les deux projets sont complémentaires et que le Contrat de nappe sera cité dans la Charte cependant le Contrat de nappe est mené par la Communauté de communes du Larmont alors que le Maître d'ouvrage de la Charte est le Conseil Général.

Monsieur BOUDAY précise qu'il a participé (avec les services du Conseil Général) à une invitation de Monsieur DROZ-BARTHOLET. Il déplore que la presse ait donné un écho plutôt négatif alors que Monsieur DROZ-BARTHOLET a été invité à plusieurs réunions concernant ce projet de Charte. Il rappelle que le rôle de la CLE est d'être garant de tous les usages mais que la priorité est l'utilisation pour l'eau potable par conséquent il convient donc d'être vigilant. Il précise que Monsieur DROZ-BARTHOLET sera intégré aux diverses réunions concernant ce projet.

Monsieur BOUVEROT reste attentif à ce qui se passe sur le Haut – Doubs, souhaite être informé de l'évolution du projet et demande à être associé à cette Charte.

Monsieur DURAND s'étonne que cette charte traite uniquement de l'eau potable et de l'assainissement ; Qu'en est-il des autres usages ? (usages nautiques et neige de culture). Il souhaite que la CLE soit très présente concernant cette charte.

Monsieur BOUDAY précise que la chargée de mission de la CLE intègre le groupe de travail de la CLE.

Monsieur DURAND souhaite que la CLE et ou le bureau soient pleinement intégrés à cette démarche.

Monsieur THEVENET précise que pour le Conseil Général du Doubs il n'y a pas d'ambiguïtés, la charte s'inscrit bien sous l'égide de la CLE.

Il précise que le document présenté aujourd'hui n'est qu'une succession d'exemples. Le projet de Charte ne pourra intégrer tous les usages mais elle reste évolutive.

Monsieur DEVAUX souhaite que les points noirs en terme de qualité d'eau (particulièrement ceux liés au secteur agricole) soient présentés sous forme d'inventaire et demande à ce qu'une prochaine réunion du bureau de la CLE traite de ces points noirs. De plus il aimerait qu'un tableau de bord concernant les périmètres de protection et assainissement soit régulièrement présenté.

Bénédicte CORDIER précise que ces éléments feront justement l'objet de la présentation suivante.

Site NATURA 2000 sur le secteur du SAGE

Bénédicte CORDIER présente le cadre réglementaire de Natura 2000 et la procédure de désignation des sites. Sur le secteur du SAGE l'état d'avancement de désignation de sites Natura 2000 est présenté comme suit :

Nom du Site	Surface (ha)	Etat d'avancement du DOCOB	SIC	ZPS
Bassin du Drugeon	6704	Contrat N2000 signé	x	x
Complexe de la Cluse et Mijoux	817	Non commencé	x	
Lac de Remoray	315	Réalisé		x
Tourbière et lac de Remoray, des Granges Saintes Marie	640	Réalisé	x	
Lac et tourbières de Malpas, les prés Partot et le bief Belin	154	Non Commencé	x	
Massif du mont d'Or, du Noirmont et du Risol	10364	Non Commencé		x
Massif du mont d'Or, du Noirmont et du Risol	10364	Non Commencé	x	
Massif du Risoux	1843	Réalisé		x
Massif du Risoux	1843	Réalisé	x	
Tourbière et ruisseau de Mouthe, source du Doubs	124	Non Commencé	x	
Vallée de la Loue	18995	Réalisé		x
Vallée de la Loue	18995	Réalisé	x	
Vallée du Lison	4001	Réalisé		x
Vallée du Lison	4001	Réalisé	x	
Lac et tourbières du Trouillot, des Chasaux, du Canton de Croix et de Reculfoz	127	En cours	x	

ELEMENTS EN COURS SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

Qualité des eaux superficielles : assainissement

15 communes se sont engagées en 2006 vers des travaux d'assainissement, de collecte et de création de station d'épuration (STEP) il s'agit de

- 1 – La mise en service fin 2006 d'une STEP intercommunale de 3000 EH comprenant Maison du Bois, Montbenoît, La Chau, La Longeville et Ville du pont.
- 2 – Des travaux d'assainissement concernant la STEP intercommunale de Quingey, Lavans Quingey et Chouzelot 1950 EH.
- 3 – Des travaux de collecte et de création d'une STEP de 500 EH réalisés courant 2006 à Chantrans.
- 4 – Des travaux de collecte et de création d'une STEP de 500 EH réalisés courant 2006 à Lavans Vuillafans.
- 5 – Des travaux de collecte et de création d'une STEP de 130 EH réalisés courant 2006 à Bonnevaux le Prieuré.
- 6 – Des travaux de collecte et de création d'une STEP de 610EH devraient commencer fin 2006, incluant aussi des travaux réseaux. La coopérative de Villeneuve d'amont sera raccordée à cette STEP.
- 7 - Des travaux de collecte et de création d'une STEP de 600EH commencés en 2006, incluant des travaux de réseaux. La coopérative à Villers sous Chalamont sera raccordée.
- 8 – Création d'une STEP à de Epeugney 650 EH

D'autre part, des Communautés de communes ont engagé ou vont engager prochainement des Schémas Directeur d'Assainissement. Il s'agit de :

- 1- Communautés de communes Mont d'Or deux lacs
Démarrage du Schéma directeur d'assainissement avec zonage sur toutes les communes (fin 2006 et courant 2007)
- 2- Communauté de communes Frasnè Drugeon
Phase terminale du Schéma directeur avec zonage en cours
- 3- Communauté de communes du val de Morteau
Schéma directeur avec zonage en cours sur toutes les communes
- 4- Communauté de communes du Larmont
Poursuit son programme d'amélioration de l'assainissement de ces communes conjointement à la mise en service de la STEP de Doubs

Ressource en eau : eau potable – Périmètre de protection

En 2006, 24 % des captages d'eau potable présents sur le SAGE et dans le département du Doubs ont mis en œuvre la procédure complète des délimitations des périmètres de protection.

Etat d'avancement des Périmètres de protection	% 2005	% 2006
Aucune démarche engagée	3	2
Etudes préalables en cours	29	29
Avis d'hydrogéologue en cours	5	2
Avis d'hydrogéologue rendu	4	8
Phase d'Enquête public	24	22
Arrêté de DUP signé	22	24
En voie d'abandon	13	13

Ressource en eau : eau potable – Schéma Directeur d'Eau potable

Suite au Schéma directeur eau potable de la Communauté de communes Mont d'or deux lacs, des diagnostics ont été engagés sur les communes de Métabief, Montperreux et Saint – Point.

La Commune de Morteau lance un schéma Directeur d'alimentation en eau potable qui concernera les ressources en eau de Morteau, Montlebon, celles du Syndicat intercommunal des eaux du plateau du Russey et intégrera également la proposition de ressources à développer

Suite au Schéma Directeur engagé, le Syndicat intercommunal des eaux de la Chassagne abandonne la source de Ronchoux et se raccorde au puits de Quingey (environ 1 000 habitants concernés)

Milieux naturels et zones humides

Les programmes « LIFE NATURE » sont des outils financiers de l'union européenne ; ces programmes permettent la conservation des espèces animales et végétales et de leurs habitats. Les sites éligibles sont ceux intégrés au réseau Natura 2000.

LIFE APRON II

Il s'agit du deuxième programme Life Apron qui doit durer 5 ans et demi (jusqu'à 2009). Le coût total de ce programme est de 3,5 millions d'euros, une quinzaine de sites d'intérêts communautaires ont été proposés.

Ces programmes sont soutenus financièrement par l'Europe, l'Agence de l'Eau RMC, la DIREN Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes, EDF et de la Compagnie Nationale du Rhône.

Son objectif est d'arrêter le déclin de l'Apron et mettre l'espèce hors danger d'extinction.

Les moyens développés doivent :

- Permettre le brassage intra-population et l'accroissement des populations en place.
- Déterminer les modalités pratiques de la réintroduction par des opérations pilotes.
- Mettre en oeuvre des mesures de gestion sur les sites où les habitats sont favorables à l'Apron

LIFE TETE DE BASSIN ET FAUNE PATRIMONIALE ASSOCIEE

Afin de concilier durablement les activités en milieu rural avec la conservation d'habitats naturels refuges d'espèces autrefois répandues (écrevisse à pied blanc, la moule perlière, Lamproie et Chabot), un programme de préservation de ces milieux est lancé sur une cinquantaine de kilomètres de ruisseaux, répartis sur 10 sites du réseau Natura 2000 de Bourgogne et de Franche-Comté.

Sur le territoire du SAGE, il s'agit de :

Réserve Naturelle de Remoray (25) :

- Action de réintroduction d'écrevisses à pattes blanches « les Vurpillères » et « le Lhaut » au PNRM en 2006.

Réserve Naturelle du Ravin de Valbois (25) sur le secteur de la Loue ;

- L'étude du site est terminée.
- Etude de la possibilité d'un arasement superficiel de la digue (ne restaurera pas la circulation piscicole, mais permettra de nouveau un flux solide conforme).

L'objectif étant de conforter les habitats à Lamproie de Planer et à Chabot en places

Sur les vallées de la Loue et du Lison

- Sensibilisation et mise à disposition des exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers de système de franchissement temporaires pour les ruisseaux forestiers.
- Concertation, information autour des sports de pleine nature (canoë-kayak, canyoning, rafting) utilisant les petits cours d'eau.

La fédération de pêche du Doubs, en collaboration avec les services de l'Etat lance un projet d' « arrêté de biotope » pour les écrevisses à pattes blanches. Les zones concernées par cet arrêté sont localisées par la fédération de pêche.

PRESENTATION DE LA MOTION CONCERNANT L'UTILISATION DES LESSIVES SANS PHOSPHATES

Suite à la dernière réunion du 10 Octobre 2006 le bureau a validé une motion concernant l'usage des lessives sans phosphate. Cette motion est proposée à l'avis de la CLE sera envoyée aux services de l'Etat, aux maires, députés et sénateurs du territoire du SAGE.

L'excès d'éléments nutritifs dans l'eau favorise la prolifération des algues et des plantes aquatiques, ce phénomène est appelé communément eutrophisation.

L'augmentation des rejets industriels ou / et urbains, l'utilisation excessive d'engrais, la présence de polyphosphates dans les lessives et produits lessiviels favorise l'eutrophisation. La matière végétale qui pousse en large excès encombre les milieux physiques et sa décomposition les asphyxie. Les effets de l'eutrophisation sont l'appauvrissement de la diversité des milieux aquatiques, la gêne pour la baignade et des difficultés accrues de produire de l'eau potable.

L'eutrophisation est un révélateur qui nous montre que le milieu naturel ne peut tout accepter et que les capacités d'autoépuration de l'eau ont une limite.

En règle générale, le phosphore est le principal facteur de maîtrise de l'eutrophisation en eau douce. La réduction doit porter en premier lieu sur les phosphates, directement assimilables par les végétaux.

Le bassin versant du Doubs est classé en zone sensible à l'eutrophisation au titre de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines.

L'Indice Global d'Eutrophisation (IGE – indicateur de suivi de l'évolution de l'eutrophisation défini par l'Agence de l'eau), montre une classe de qualité mauvaise en 2002 sur trois points de station référence sur le territoire.

[Un projet de décret du MEDD](#) prévoit l'interdiction des phosphates dans les détergents textiles domestiques à compter du 1er juillet 2007. Il a été notifié à la Commission européenne au titre de la directive 98/34/CE et de l'accord sur les obstacles techniques au commerce.

D'autre part, [le règlement européen CE 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents](#), qui est entré en vigueur le 8 octobre 2006, subordonne la mise sur le marché des détergents à la biodégradabilité ultime.

Proposition de décision :

Conscient de l'enjeu sur le territoire du Bassin versant du Haut-Doubs et de la Haute Loue, l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau :

⇒ **Demande que l'utilisation de phosphates soit interdite pour l'ensemble des produits lessiviels.**

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement Haut-Doubs / Haute-Loue souhaite promouvoir la fin de l'utilisation des phosphates dans les produits lessiviels domestiques et industriels.

Monsieur C BOUDAY demande l'avis de l'assemblée sur cette Motion qui est adoptée

D'autres initiatives concernant ce sujet ont également été prises sur le territoire du SAGE notamment par le Syndicat Mixte de la Loue.

Le bureau du comité de rivière Loue, réuni le 20 octobre 2006, s'est une nouvelle fois alarmé de la qualité de la rivière (développement d'algues important à la source de la Loue).

Le bureau du comité de rivière souhaite poursuivre des actions visant à diminuer le phosphore, arrivant dans les rivières (actions à court, moyen et long terme).

Un courrier a été envoyé aux législateurs (français et européens) afin d'inciter des mesures limitant la mise sur le marché, de produits détergents (domestiques, industriels, artisanaux) nocifs pour la rivière.

EVOLUTION REGLEMENTAIRE ET IMPLICATIONS SUR LE SAGE

Echéance de la DCE et Révision du SDAGE

DATE	ETAPE
Janvier 2009	Début de mise en œuvre du SDAGE
Fin 2008	Approbation du SDAGE
Mi 2008	Consultation institutionnelle sur l'Avant projet de SDAGE
Octobre 2007	Consultation du public sur l'Avant projet de SDAGE
fin 2007	Adoption de l'Avant projet de SDAGE et du programme de mesure
Décembre 2006	Programmes de surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines opérationnels
Novembre 2006	Adoption du Schéma directeur des données sur l'Eau

La Commission locale de l'eau sera consultée sur :

- La localisation des points de mesures des réseaux de suivi surveillance, suivi opérationnel sur les masses d'eau avec risque NABE (en chantier pour démarrage 01/01/2009).
- La définition du programme de mesure plan de gestion 2010/2015 et ajustement des objectifs (Réunion le 6/12/2006 pour le Haut-Doubs Haute-Loue).
- Les propositions d'objectif d'état chimique des masses d'eau (41 substances dangereuses).
- Les propositions d'objectif global sur les très petits cours d'eau (chevelu, têtes de bassins BV> 10 km²).

A l'image des autres CLE du bassin versant de la Saône et du Doubs la CLE sera amenée à donner son avis sur les PLU et les différents dossiers d'aménagement du territoire ayant un impact sur les eaux.

Loi sur l'Eau date d'adoption

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques a été adoptée le 30 décembre 2006 (Loi 2006-1772)

9^{ème} programme de l'Agence

Vincent PORTERET présente les grandes lignes du 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau

Ce programme devra :

- Privilégier un programme calé sur des objectifs plutôt que sur des moyens
- Montrer une sélectivité accrue basée sur une politique accompagnant la réglementation mais aussi accompagnant les enjeux du SDAGE et les mesures DCE par masses d'eau.
- Arrêter des objectifs phares comme indicateurs d'évaluation du programme
- Permettre la montée en puissance des opérations contractuelles (mono ou pluri thématiques)
- Définir des régimes d'aide simplifié (30 et 50 %) et un taux solidarité de 20%

Monsieur BIANCHI remercie l'action de la CLE et montre sa satisfaction sur la reprise effective du SAGE

Monsieur BOUDAY remercie les participants à cette Commission Locale de l'Eau.

Suite au souhait exprimé des participants le dossier sera remis au participant 1 semaine au moins avant la CLE